

Le Consortium CERTIDoc¹ doit se réunir le 25 septembre prochain. Son activité d'ici là, peu spectaculaire, est pourtant essentielle. C'est maintenant en effet que se construisent les instruments dont dépendra le fonctionnement de la certification européenne en information et documentation.

CERTIDoc : maturation du projet

Les actions précédemment entreprises pour renforcer la base politique sur laquelle s'appuie cette construction se poursuivent. Il s'agit particulièrement d'inciter les associations nationales, dans tous les pays d'Europe, à s'associer aux membres du Consortium. La seule demande qui leur est faite est d'adhérer à l'idée d'une certification européenne ; en contrepartie elles seront tenues informées de son déroulement et consultées sur son orientation chaque fois qu'une décision importante devra être prise. A l'heure actuelle, des associations de huit pays se sont déjà ralliées au Consortium.

La phase 2, mise en route il y a trois mois, couvre la rédaction et l'adoption des textes fondamentaux auxquels se référeront toutes les associations voulant adhérer au système de la certification européenne et qui expliciteront les procédures devant régir son fonctionnement. Le membre espagnol du Consortium, qui a pris en charge cette phase, a cherché à fournir une définition précise des quatre niveaux de qualification que peuvent atteindre les professionnels, et les principes sur lesquels ils reposent. Il a rédigé sur ce sujet un projet qui est actuellement soumis au Consortium. Il travaille en même temps sur un projet de Règlement général de cette certification, qui reprend sur beaucoup de points les règles déjà édictées par un ou plusieurs des systèmes nationaux existants, mais aussi qui rencontre plusieurs problèmes propres à une réglementation multinationale.

Refonte de l'Euroréférentiel

La phase 3 est simultanément consacrée à la mise à jour du *Référentiel des compétences*². Elle est pilotée par l'ADBS dont la charge est lourde. C'est qu'en réalité il ne s'agit pas d'une simple mise à jour. La version actuelle a été rédigée pour l'essentiel en 1998 ; elle est vieille de cinq ans, ce qui est beaucoup pour des métiers si évolutifs. Il faut donc maintenant une véritable refonte. Notre intention initiale de nous limiter (pour gagner du temps) à des ajustements et des améliorations rédactionnelles a été mise en échec ; c'est une complète révision que nous avons dû entreprendre.

Sans négliger pour autant le travail minutieux de révision du texte, nous avons été conduits à remettre en cause le plan d'ensemble de l'ouvrage et la dénomination de plusieurs domaines de compétence. En fait, nous nous trouvons obligés de donner des réponses non pas théoriques, mais pratiques à des questions difficiles, comme : « Quelle est la différence entre la compétence en informatique documentaire d'un professionnel de l'information et celle d'un ingénieur informaticien ? »

Nous sommes maintenant au cœur de ce débat, et il est difficile d'en dire plus tant que nous n'avons pas de réponse à proposer aux questions que nous posons. Il faut néanmoins ajouter que ce débat est ouvert, que nous faisons appel à toutes les bonnes idées, et que toute personne désirant faire connaître son point de vue sur une (ou

plusieurs) compétence(s), sur les fondements de nos métiers, ou tout simplement sur une définition, est invitée à le faire³.

Outil d'auto-évaluation et répertoire des formations

La phase 4, également en cours, prend appui sur l'*Euroréférentiel* pour construire un instrument permettant à chacun d'évaluer lui-même son niveau de compétence en I&D, de déceler éventuellement ses lacunes, de faire valoir ses acquis auprès d'un employeur, de remplir plus facilement et plus précisément un dossier de candidature à une certification, etc. L'ADBS, qui gère aussi cette phase, a besoin de l'aide d'un prestataire de services qui puisse proposer un outil adaptable de gestion des référentiels et d'auto-évaluation des compétences. Une société a déjà été présélectionnée ; en cas d'accord avec elle, le prototype de l'instrument à construire pourrait être fourni en mars 2004.

La même phase comprend le couplage de cet instrument avec une base de données sur les formations permettant à chacun de trouver rapidement le descriptif de toutes les formations proposées en Europe (dans les pays représentés au Consortium pour commencer) et correspondant à ses propres besoins. Le catalogue existe déjà pour la France ; l'ADBS prend maintenant contact avec ses homologues des trois autres pays concernés pour qu'ils vérifient leur situation sur ce plan.

Jean Meyriat

1 À propos de ce projet de certification européenne des professionnels de l'information-documentation, voir nos numéros 4-5/2002 (p. 164), 6/2002 (p. 271) et 1/2003 (p. 5).

2 *Euroréférentiel I&D : référentiel des compétences des professionnels européens de l'information et de la documentation*, ADBS Éditions, 1999

3 Par l'intermédiaire de la Délégation permanente de l'ADBS (courriel : laurence.dapon@adbs.fr)